Un Enfant par la Main

Membre de ChildFund Alliance

Ensemble, construisons leur avenir !

TERMES DE REFERENCE (TDR)
POUR UNE MISSION D'EVALUATION D'IMPACT

Impacts du Programme Chaîne des Matheux – Haïti (2012-2022) sur les enfants des 5ème et 6ème sections de la commune des Verrettes

TERMES DE REFERENCE

Intitulé du marché de services : Impacts du Programme Chaîne des Matheux – Haïti (2012-2022) sur les enfants des 5ème et 6ème sections de la commune des Verrettes.

I. PREAMBULE

Territoire concerné

République d'Haïti – Département de l'Artibonite, Chaîne des Matheux. La zone d'intervention est située dans la partie Nord-Ouest de la Chaîne des Matheux, entre 800 et 1200 mètres d'altitude et surplombe la vallée de l'Artibonite et le bassin versant de la rivière Montrouis, au niveau des 5ème et 6ème sections rurales des Verrettes.

Autorité contractante

L'autorité contractante est Un Enfant par la Main (UEPLM), représentée par François VINCENT, Chef de mission Haïti.

Fondée en 1990, UEPLM est une association de solidarité internationale, agréée par le Comité de la charte du don en confiance et membre du réseau ChildFund Alliance. Sa mission : permettre aux enfants défavorisés de devenir des adultes autonomes et responsables grâce à une approche pragmatique, globale et pérenne du développement, centrée sur l'éducation. L'association mène avec ses partenaires sur le terrain des programmes de développement dans 18 pays en Afrique, en Amérique latine et en Asie, et est directement opérationnelle en Haïti et à Madagascar.

Education, santé, nutrition, accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, protection, développement économique et agricole : autant d'actions financées et mises en œuvre grâce au parrainage d'enfants, aux dons de particuliers et aux subventions de bailleurs institutionnels.

En 2017, Un Enfant par la Main a fusionné avec SOS Enfants Sans Frontières, association présente en Haïti depuis plus de 40 ans à l'expertise reconnue en soutien à la scolarisation et en développement agricole durable.

Contexte général du Programme

Depuis 2013, UEPLM intervient dans la partie Nord-Ouest de la Chaîne des Matheux, dans les 5ème et 6ème sections rurales de la commune de Verrettes. Dans cette région enclavée, les familles connaissent un niveau de pauvreté élevé et rencontrent d'importants problèmes d'insécurité alimentaire, des taux de mortalité infantile particulièrement élevés et des taux de scolarisation très faibles.

Les conditions de vie des enfants et familles de la zone sont détaillées ci-dessous, suivant les 5 thématiques d'intervention d'UEPLM dans la Chaîne des Matheux : éducation, santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement, et enfin développement agricole et économique.

1. <u>Education</u>

Dans la Chaîne des Matheux, la plupart des écoles ne proposent que le 1er cycle et sont souvent éloignées des lieux d'habitation des enfants. De nombreux bâtiments scolaires sont vétustes et délabrés avec un nombre de salles de classe insuffisant pour accueillir l'ensemble des élèves inscrits au sein des établissements. Le manque de mobilier scolaire (tables, chaises, armoires, tableaux) et de matériel pédagogique à disposition des enseignants (planches pédagogiques, instruments de géométrie, etc.) est également une problématique importante. En outre, la majorité des écoles de ces sections rurales ont encore un accès à l'eau limité, ce qui ne facilite pas la mise en œuvre de bonnes pratiques d'hygiène. Enfin, le secteur de l'éducation dans cette région pâtit d'une très faible formation des enseignants : en

2014, moins de 50% des enseignants déclaraient avoir au moins un diplôme de fin d'études secondaires.

Les familles de la zone étant très défavorisées, elles ont beaucoup de mal à payer les frais de scolarité, à acheter les uniformes des enfants et les fournitures scolaires nécessaires.

En ce qui concerne le temps parcouru par les enfants pour se rendre à l'école, plus d'un enfant interrogé sur 2 marche plus de 45 minutes par jour. Ces distances peuvent notamment expliquer le retard des enfants à l'école, en plus des corvées d'eau auxquelles nombre d'entre eux participent malgré leur jeune âge.

Enfin, même si la plupart des enfants scolarisés terminent les 9 ans de scolarité obligatoire, seuls 23% poursuivent des études secondaires. En zone rurale comme sur la Chaîne des Matheux, l'abandon scolaire est fréquent. Les conditions difficiles pour étudier et le faible niveau économique des parents poussent de nombreux enfants à travailler pour aider à subvenir aux besoins de la famille. Les écoles sont également sous-financées puisque 85% d'entre elles sont non-publiques, donc supportées directement par les familles.

2. Santé

En 2019, selon une étude menée par notre équipe sur un échantillon de familles, pour 90% des personnes interrogées, le temps de trajet pour se rendre au centre de santé le plus proche était de 45 minutes en moyenne. Actuellement, la zone dispose de peu de centres de santé (1 dans la 5ème section et 2 dans la 6ème section). Ces dispensaires, mal achalandés en matériel médical et médicaments, ont un personnel soignant réduit : généralement une infirmière et une personne formée aux soins médicaux, ce qui limite la prise en charge des patients. Pour les prises en charge complexes et les opérations, les centres de santé/hôpitaux sont situés à environ 2 ou 3 heures de marche supplémentaires.

Concernant la maternité, la plupart des accouchements sont réalisés à domicile avec l'appui des accoucheuses traditionnelles, communément appelées « matrones » qui ont parfois des connaissances lacunaires et qui surtout manquent de moyens ce qui ne leur permet pas toujours de prodiguer une assistance et des soins appropriés aux femmes pendant l'accouchement, en particulier en cas de complications. Par conséquent, la mortalité infantile dans la zone est de 40‰ selon un rapport technique de 2015 (FISONG).

En octobre 2020, un ancien centre médical a réouvert dans la localité de Barbe (6ème section), pour faciliter l'accès aux soins des habitants de la localité. Dès son ouverture, ce centre de soins de santé primaire médical a rapidement accueilli une quarantaine de patients par jour. Cependant, en dépit d'un renforcement en matériel et en médicaments, ses ressources sont restées limitées : manque de personnel et d'équipement, ce qui n'a pas permis un fonctionnement régulier du Centre et a compromis sa pérennité.

3. Nutrition

La période de soudure est la plus difficile pour la population haïtienne qui manque de trésorerie pour l'achat de produits de première nécessité. En effet, la « soudure » désigne, pour les populations vivant de l'agriculture vivrière, la période de l'année précédant les premières récoltes et durant laquelle les produits des récoltes précédentes viennent à manquer. Il y a alors souvent pénurie et une flambée des prix. Sur la Chaîne des Matheux, cette période commence généralement au mois d'avril pour se terminer au mois de juin. C'est une période au cours de laquelle, la population plus défavorisée ne dispose pas suffisamment de réserves pour un apport nutritionnel journalier de qualité, et a également des revenus trop faibles pour acheter des céréales (maïs, riz) en quantité suffisante pour compléter leurs rations. La sous-nutrition et la malnutrition sont donc des défis quotidiens de la zone.

4. Eau et assainissement

L'hydrogéologie de la Chaîne des Matheux est caractérisée par l'absence de point d'eau en surface. De plus, les versants très abrupts de cette chaîne montagneuse rendent difficiles les passages entre sa partie sommitale et les quelques sources d'eau situées en contrebas à environ 2 à 3 heures de marche de la plupart des hameaux des sommets (4 à 6h par jour aller/retour). Les femmes et les enfants sont traditionnellement chargés des corvées d'eau et sont donc très fortement mobilisés chaque jour, ce qui est un frein pour la scolarisation des enfants et pour le développement d'activités génératrices de revenus des femmes. Par ailleurs, ces points d'eau éloignés, au débit généralement faible et de qualité douteuse, font courir des risques sanitaires importants à la population, en particulier pour les enfants de moins de 5 ans qui sont davantage vulnérables. De nombreuses maladies étant à transmission hydrique, la construction d'ouvrages de stockage d'eau dans cette région aurait et a déjà d'importantes répercussions sanitaires, notamment dans la lutte contre les maladies diarrhéiques et la propagation du choléra.

5. Développement économique et agricole

De nombreuses contraintes pèsent sur le secteur agricole de la Chaîne des Matheux :

- **Difficultés d'accès à l'eau** : la rareté des points d'eau limite les performances de l'élevage et l'introduction de nouvelles cultures, plus rémunératrices, telle que le maraîchage. De plus, l'eau représente une contrainte en termes de temps : celle-ci concerne principalement les femmes et les enfants qui doivent passer plusieurs heures par jour (4-6h/jour) à cette tâche.
- **Difficulté d'accès aux intrants** : l'accès aux marchés urbains (Verrettes, Saint Marc, Liancourt, etc.) est difficile et nécessite plusieurs heures de marche. Tous les agriculteurs n'ont pas accès à un animal de bât pour le transport des marchandises, et les difficultés d'accès aux intrants de production limitent leurs possibilités (notamment en termes de quantités et de diversification).
- **Dégradation de l'environnement** : l'érosion des sols, notamment sur les calcaires dénudés, limite leur fertilité et donc les revenus des agriculteurs. En effet, la zone étant très déboisée depuis les années 70, la majorité des espaces agricoles subissent une forte érosion par les eaux de ruissellement durant la saison des pluies. Par conséquent, les rendements sur les terres des versants pentus sont très faibles et les agriculteurs les plus modestes, n'ayant accès qu'à ces terres, ne parviennent pas à subvenir aux besoins de leur famille à partir de leur activité agricole. Ils combinent alors celle-ci avec la vente de leur force de travail dans les villes situées en contrebas (Verrettes, Liancourt, Saint-Marc). Malgré cela, un grand nombre de familles vit dans l'extrême pauvreté, ce qui a comme conséquence de sérieux problèmes d'insécurité alimentaire (sous-nutrition et malnutrition), des taux de mortalité infantile très élevés (jusqu'à 40‰ pour les familles les plus pauvres, d'après les enquêtes réalisées) et des taux de scolarisation très faibles.

II. PRESENTATION DU PROGRAMME FAISANT L'OBJET DE L'EVALUATION D'IMPACT

Historique du programme

En 2012, UEPLM a été sollicité pour mener des actions dans la Chaîne des Matheux, et a conduit une première mission exploratoire. Avec son expérience avérée d'intervention en zones rurales enclavées, l'Association s'est mobilisée en menant quelques premières actions de développement dans différents domaines, tout en s'appuyant sur les réalisations menées sur le plateau des Rochelois (30 années d'accompagnement et de co-construction de projets avec les agriculteurs, qui a fait de cette région l'une des premières zones de production maraichère du pays : approvisionnement des marchés régionaux comme de ceux de Port-au-Prince).

Dès 2013, un premier financement de l'Agence Française de Développement (AFD) a pu être obtenu (projet « Démarche d'aménagements innovants des bassins versants et sécurisation des productions

agricoles en Haïti », cofinancé par l'AFD, 2013-2016), en partenariat avec le GRET. Ce projet a permis une compréhension plus fine des problématiques inhérentes au développement la zone, ainsi qu'une première collaboration avec les habitants. A travers ce projet, les axes d'intervention ont porté sur le renforcement de l'accès à l'eau, le désenclavement de la zone (construction de pistes rurales) et la diversification des productions agricoles. De plus, UEPLM a participé au financement de deux thèses en agronomie, respectivement sur les impacts des programmes de la coopération française dans les années 1970 en Haïti sur les familles, et sur les conséquences que de tels programmes pourraient avoir s'ils étaient mis en place dans la Chaîne des Matheux. Grâce aux connaissances acquises au cours de leurs recherches, les deux docteures sont depuis restées en contact avec UEPLM et apportent leur expertise technique dans la définition des projets de l'Association.

Ce premier projet ayant eu des impacts positifs et reconnus, UEPLM a souhaité poursuivre et intensifier ses interventions dans la zone. En 2017, un programme de parrainage a démarré en partenariat avec 5 écoles de la région, et a permis de soutenir la scolarisation de plus de 700 enfants et de mettre en œuvre différents projets pour la communauté.

En 2019, l'obtention d'un second financement de l'AFD (projet « Gestion intégrée des bassins versants et agriculture durable pour une meilleure sécurité alimentaire et une meilleure résilience des populations des 6ème et 5ème sections rurales des Verrettes, Haïti » 2019-2022) pour 3 ans a permis d'étendre les actions et d'en augmenter l'impact. Les paysans ont été accompagnés dans la diversification et l'augmentation de leurs productions : distribution de plantules, de semences, introduction de nouvelles espèces adaptées à la zone, organisation de sessions de formation au greffage, programme de greffage, organisation d'échanges paysans, levée des contraintes de l'accès à l'eau, réhabilitation de pistes rurales, etc.

UEPLM a également multiplié la construction d'ouvrages d'accès à l'eau (grande priorité pour les familles de la zone) grâce au soutien de nouveaux bailleurs tels que la Ville de Paris (2019-2022) et le Syndicat des Eaux d'Ile de France (2020-2021) : 43 citernes familiales, 8 citernes communautaires, 16 bassins ou seuils bassins ont été construits par l'association au cours des 10 dernières années. Des centaines d'enfants ont ainsi pu être libérés des corvées d'eau.

En 10 ans, près de 2 millions d'euros ont été investis dans la zone. Les ressources du Programme proviennent des parrainages, de dons de particuliers et d'entreprises (Cercle Immobilier des mécènes) ou de financements institutionnels (Agence Française de Développement, Ville de Paris, Conseil Régional d'Ile de France, Ambassade de France en Haïti ou encore le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)).

Stratégie d'UEPLM mise en œuvre à travers le Programme

Sur la Chaîne des Matheux, UEPLM agit ainsi depuis 10 ans afin de protéger, soutenir et renforcer les moyens d'existence des familles. Les équipes de terrain attachent une grande importance au développement économique des familles, intrinsèquement lié au secteur agricole, qui est la principale source de revenus des familles de la zone. En réduisant la vulnérabilité économique et climatique des familles, l'association leur permet ainsi d'être davantage en capacité de prendre soin de leurs enfants et de surmonter progressivement les problèmes d'accès aux services essentiels.

A travers cette approche, UEPLM souhaite réduire la vulnérabilité des enfants et leur permettre de grandir avec dignité dans un environnement qui les protège et qui répond à leurs besoins. Ainsi, bien que toutes les actions menées par l'Association ne ciblent pas spécifiquement et directement les enfants mais plutôt l'ensemble de la famille, toutes ont pour objectif final de donner les moyens aux enfants et aux familles d'améliorer leurs conditions de vie.

Aujourd'hui, UEPLM souhaite aller encore plus loin et agir plus spécifiquement sur les causes profondes qui freinent la protection des enfants et l'accès à leurs droits les plus fondamentaux, tels que définis dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Pour cela, l'association a besoin dans un premier temps de connaître plus précisément l'impact des actions menées dans la zone sur les

enfants ces 10 dernières années, et donc la pertinence de son approche. Cette mission d'évaluation pourra notamment s'appuyer sur l'ABDE[1] et les ODD[2], utilisés pour définir les objectifs et la mise en œuvre des projets d'UEPLM.

Objectifs du Programme

Objectif général

Contribuer à la réalisation des Objectifs du Développement Durable par l'amélioration durable des conditions de vie des enfants et des familles de la Chaîne des Matheux (5ème et 6ème sections rurales des Verrettes) – Haïti.

Objectifs par thématique

Secteur Education

Objectif général	Contribuer au renforcement du secteur éducatif haïtien sur la Chaîne des Matheux, par l'amélioration des conditions de scolarisation et d'enseignement au sein des 5 établissements scolaires partenaires.		
Objectifs spécifiques	**OS1** : Favoriser un enseignement dans des conditions satisfaisantes notamment à travers la mise à disposition de matériel, l'équipement et la construction ou réhabilitation des infrastructures.	**OS2** : Renforcer les pratiques et les compétences techniques, didactiques et pédagogiques du personnel éducatif des écoles partenaires.	**OS3** : Augmenter la fréquentation scolaire de la zone et la réussite scolaire des élèves au sein des écoles partenaires.

Secteur Santé/nutrition

Objectif général	Améliorer l'état de santé et de nutrition des enfants et familles de la Chaîne des Matheux		
Objectifs spécifiques	**OS1** : Promouvoir des stratégies de diversification des sources de nourriture auprès des enfants et des familles.	**OS2** : Accompagner et renforcer les structures de santé pour leur permettre d'assurer une offre de soins de qualité pour les enfants et les familles.	**OS3** : Améliorer les connaissances des familles sur les bonnes pratiques d'hygiène et nutritionnelles, plus particulièrement en faveur des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et allaitantes.

Secteur Eau, hygiène et assainissement

Objectif général	Améliorer durablement l'accès à l'eau et à l'assainissement et lutter contre l'insalubrité et la propagation des maladies hydriques.

[1] *Approche Basée sur les droits de l'Enfant : cadre conceptuel orienté vers la protection et la promotion des droits de l'enfant de façon transversale à l'ensemble des secteurs. Ce cadre conceptuel est notamment basé sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, les enfants (de 0 à 18 ans) étant considérés comme des sujets de droit à part entière, titulaires de droits fondamentaux.*

[2] *Objectifs de Développement Durable, définis lors de l'Agenda 30 par les Nations Unies en 2015*

Objectifs spécifiques	**OS1** : Faciliter l'accès des enfants et familles de la zone à l'eau pour des usages domestiques et agricoles par la construction d'ouvrages de petite hydraulique de montagne et de citernes.	**OS2** : Améliorer la qualité de l'eau disponible dans la zone afin de diminuer la prévalence des maladies d'origine hydrique (choléra, diarrhées, etc.)	**OS3** : Améliorer et généraliser les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement auprès des élèves des écoles partenaires.

Secteur Développement économique et agricole

Objectif général	Améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des familles en diversifiant les productions et en renforçant les moyens d'existence.		
Objectifs spécifiques	**OS1** : Diversifier et sécuriser les productions vivrières et de rentes (tant végétales qu'animales) par la promotion de pratiques agroforestières et agroécologiques adaptées à chaque étage agroécologique.	**OS2** : Renforcer économiquement les familles par l'appui à la structuration des filières agricoles et le développement d'activités génératrices de revenus.	**OS3** : Désenclaver des sites de production et faciliter la circulation des véhicules et la vente des produits agricoles, notamment à travers la réhabilitation de passages abîmés.

Indicateurs du Programme

Pour chaque domaine d'intervention d'UEPLM, plusieurs indicateurs ont été récemment définis. Cependant, faute de ressources dédiées, ces derniers n'ont pas encore fait l'objet d'un suivi et en ce sens, ne sont pas exploitables. Il est ainsi attendu du/de la consultant(e) qu'il/elle puisse proposer une méthode d'évaluation des impacts du Programme ne se basant pas exclusivement sur des données chiffrées.

Par ailleurs, des indicateurs ont été développés en 2022 ; ceux-ci seront mis à la disposition du/de la consultant(e). Toute recommandation concernant la mise en place d'un système de suivi-évaluation sera fortement appréciée.

Bénéficiaires du Programme

Les 27 125 habitants des 5ème et 6ème sections communales des Verrettes, dont 10 662 ont moins de 18 ans. Environ 1700 enfants sont scolarisés au sein des 5 écoles supportées par l'association depuis 2017 et 700 d'entre eux sont aujourd'hui parrainés par UEPLM.

UEPLM ne dispose pas à ce jour de données agrégées sur les bénéficiaires du Programme depuis les premières actions de 2012.

Partenaires du Programme

Les principaux partenaires opérationnels d'UEPLM dans le cadre du présent Programme sont :

- **InterAide (IA)** : organisation humanitaire créée en 1980 spécialisée dans la réalisation de programmes de développement, qui vise à permettre aux plus démunis un accès au développement. Inter Aide mène à ce jour une cinquantaine de programmes en zone rurale répartis dans six pays (Haïti, Ethiopie, Madagascar, Sierra Leone, Malawi et Mozambique) et dans les domaines suivants : accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement ; agriculture ; santé communautaire ; lutte contre les grandes endémies ; appui aux écoles primaires. La collaboration entre les deux

associations s'inscrit dans le cadre du projet « Renforcement de la scolarisation dans la Chaîne des Matheux » qui a débuté en 2018 et dont IA est chef de file. Ce programme inclut seize écoles, dont les cinq écoles partenaires d'UEPLM. Une convention de partenariat a été mise en place entre les deux associations afin que des actions communes soient effectuées. L'objectif à moyen terme est un transfert de méthodologie d'IA à UEPLM.

- **ODJ6T** : une association paysanne locale qui existe depuis 2008 et réunit 300 membres de la 6ème section de Terre Nette, répartis en 9 sous-groupements. Leur bonne connaissance de la région ainsi que leur motivation pour mettre en place un système d'approvisionnement d'intrants, font d'ODJ6T un bon partenaire pour les actions du Programme. L'association a ainsi pris activement part aux activités de deux projets mis en œuvre par UEPLM dans la région (FISONG CC, 2013-2016 et Bassins versants phase 1, 2019-2022). Lors de ces derniers projets, ODJ6T a notamment participé à l'échange paysan, à l'expérimentation de cultures maraîchères, au développement de la culture d'igname, etc. Les leaders d'ODJ6T ont aussi appuyé le bon déroulement de certaines activités agricoles (choix des bénéficiaires des distributions de plantules, appui lors des distributions, etc.). Ils ont participé à l'identification des bénéficiaires de citernes. Les contacts ont été plus rapprochés au fur et à mesure du déroulement des projets et les représentants d'ODJ6T ont participé aux différents échanges menés lors des évaluations des projets.

- **KONDEP** : une association paysanne locale fondée en 2004 dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des paysans de la 6ème section de Terre Nette. Dirigée par un comité exécutif composé de 6 membres, l'association réunit 1200 paysans répartis au sein de 12 groupements, représentant des zones géographiques différentes. Ils ont par le passé mis en œuvre des activités de distribution de chèvres de race dite améliorée et de semences de haricots (avec des financements d'Intervet et d'ITECA respectivement) auprès des paysans de la 6ème section. Ce partenaire collabore avec UEPLM depuis 2019.

- **Les autorités locales** : depuis 2013, UEPLM travaille de concert avec les autorités locales de la zone, notamment les CASEC, afin d'assurer la conformité et la pérennité de nos actions sur la Chaîne des Matheux.

Dans le cadre de la mission d'évaluation d'impacts, il est important que chaque partenaire puisse s'exprimer. Un représentant par partenaire devra donc au minimum être interrogé par le/la consultant(e).

III. CONTENU DE LA PRESTATION ET METHODOLOGIE

Périmètre de la prestation

La prestation se tiendra dans la Chaîne des Matheux, 5ème et 6ème sections rurales des Verrettes, département de l'Artibonite, en Haïti.

Objet de la prestation

La prestation concerne une mission de consultance pour la réalisation d'une évaluation d'impacts du programme Chaîne des Matheux (CDM) sur les conditions de vie des enfants.

Les objectifs de la prestation

Cette évaluation doit indiquer si des changements mesurables dans la vie des enfants (0 à 18 ans) de la Chaîne des Matheux, et particulièrement sur la 5ème et la 6ème sections de Verrettes, peuvent être attribués au Programme initié par UEPLM il y a 10 ans.

Contrairement à une évaluation de projet, il est attendu du/de la consultant.e que son attention ne soit pas focalisée sur les activités mais sur les résultats. Ainsi, dans le cadre de cette prestation, le/la consultant.e aura pour mission de répondre aux questions évaluatives suivantes :

Question 1 : les conditions de vie des enfants de la Chaîne des matheux ont-elles évolué ces 10 dernières années ?

L'évaluation d'impact couvrira les 5 domaines d'intervention d'UEPLM (éducation, santé, nutrition, eau hygiène et assainissement, développement économique et agricole). Les actions menées par l'Association les 10 dernières années dans chacun de ces secteurs seront analysées à travers le prisme de l'enfance.

Question 2 : quelle est la part de changement observé pouvant être attribué au Programme d'UEPLM ?

Il conviendra ici d'analyser les changements apparus ces 10 dernières années dans la vie des enfants et d'évaluer les liens de causes à effets avec le Programme d'UEPLM. L'évaluation tiendra compte des facteurs externes, indépendants de la volonté d'UEPLM, ayant pu contribuer à l'évolution (positive ou négative) des conditions de vie des enfants de la Chaîne des Matheux.

Question 3 : la stratégie d'UEPLM pour améliorer de manière significative les conditions de vie des enfants de la Chaîne des Matheux doit-elle être poursuivie ?

Sur la base des analyses réalisées pour les points 1 et 2, l'évaluation doit fournir également des orientations détaillées et argumentées sur les perspectives possibles du Programme. Il est attendu du/de la consultant.e qu'il apprécie la stratégie actuelle, et émette des recommandations qui soient à la fois stratégiques et réalisables sur son adéquation avec les problématiques auxquelles sont confrontées les enfants.

La méthodologie de la prestation

La méthodologie devra être basée sur une approche participative mettant en avant les avis des enfants de la Chaîne des Matheux, et intégrant autant que possible l'approche basée sur les droits de l'enfant.

Le/la consultant(e) devra décrire précisément la méthodologie et le phasage qu'il/elle mettra en œuvre pour l'évaluation d'impacts de ce Programme, en précisant les outils utilisés pour chaque phase (entretien individuel, focus group, enquête spécifique, etc.) L'évaluateur/trice n'hésitera pas à mettre en annexe de sa proposition des outils qu'il/elle a déjà utilisés pour des études similaires.

Livrables attendus

La prestation comprendra les livrables suivants :

Intitulé du rapport	Contenu	Date de remise de documents
Une note de démarrage	Cette note de démarrage : - Fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et des premières discussions et échanges ; - Présentera les questions et hypothèses que l'évaluateur traitera sur le terrain ; - Présentera également le planning prévisionnel des visites et entretiens prévus lors de la mission terrain ainsi que la méthodologie employée.	Avant le départ sur le terrain
Aide-mémoire	Rapport préliminaire en fin de mission (sous forme d'idées non nécessairement rédigées ni étayées) rédigé en français	A la fin de la mission sur le terrain

Rapport intermédiaire	Rapport intermédiaire de la mission d'évaluation, rédigé en français	Maximum 3 semaines après la fin de la mission sur le terrain
Rapport final	Rapport final validé par UEPLM, en français, comprenant : - Un rappel rapide de la méthodologie employée ; - Les observations et résultats de l'évaluation, selon les termes définis plus haut ; - L'analyse des effets du projet et de la perception par les enfants bénéficiaires ; - Des recommandations concrètes (liées aux observations et résultats de l'évaluation) et constructives.	Maximum 1 semaine après les retours d'UEPLM.
Synthèse	Résumé exécutif de 3 pages maximum reprenant les principales conclusions et recommandations	Maximum 1 semaine après l'envoi du rapport final.

Selon les possibilités logistiques et de déplacements, une **restitution** *in situ* pourra éventuellement être organisée de concert entre le personnel du projet et le/la consultant(e) auprès des principaux acteurs du Programme.

CALENDRIER INDICATIF DE LA PRESTATION

Le contrat de prestation de service devra être signé obligatoirement entre UEPLM et le/la consultant(e) avant 20 avril.

La date de début de l'exécution de la prestation est prévue d'ici le 1er mai 2023, sous réserve de la disponibilité des équipes du projet et du contexte local, notamment sécuritaires. A compter de cette date, celle-ci est prévue pour une durée maximale de 30 jours.

Des réunions de démarrage de l'activité sont à prévoir avec les équipes d'UEPLM. Ces réunions se tiendront soit via Skype avec le siège, soit de vive voix avec les équipes du programme à Port-au-Prince et dans la Chaîne des Matheux.

Le lieu principal de la prestation est Haïti, Département de l'Artibonite, 5ème et 6ème sections rurales de la commune des Verrettes.

Le/la consultant(e) devra faire une proposition de programme détaillée de sa prestation.

LOGISTIQUE

Conformément à la nature de cette action, la mise en œuvre de la prestation est à la charge du/de la consultant(e), à l'exception du transport de Port-au-Prince à la Chaîne des Matheux, du logement et de la nourriture pour le/la consultant(e). Toutes autres indemnités de séjour (perdiem, billets d'avion, location de véhicules, carburant, etc.), de sous-traitance et autres perdiems versés pour des missions effectuées dans le cadre du présent marché sont directement inclus dans les honoraires et sont à la charge du/de la consultant(e).

PROFIL ET COMPETENCES REQUISES DU CANDIDAT ET EXPERIENCES

Cette mission sera effectuée par une personne connaissant idéalement la zone d'intervention (ou ayant plusieurs expériences en milieu rural haïtien). Il/elle devra également disposer d'une expérience confirmée concernant les problématiques liées à l'enfance en Haïti, et le suivi-évaluation de projets de développement.

Le/la consultant(e) devra justifier les qualifications ci-après :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en lien avec la solidarité internationale, le développement local ou l'enfance ;
- Avoir une expérience pertinente d'au moins 5 années en matière de suivi-évaluation, de gestion de projet de développement en lien avec l'enfance ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapport ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et du créole haïtien.

MONTANT DE LA PRESTATION

Le budget global maximum de l'évaluation d'impacts est fixé à 10 000 USD toutes taxes comprises, comprenant le temps de travail (préparation de l'évaluation, mission de terrain et rédaction des rapports), les per diem, les transports (internationaux et locaux) ainsi que les frais administratifs (visa, téléphone, etc.).

SOUMISSION DES OFFRES

Il convient de proposer une offre technico-financière conforme au formulaire de réponse ci-dessous.

L'offre devra être envoyée aux adresses mail suivantes :

- M. François VINCENT, Chef de mission UEPLM Haïti : fvincent@unenfantparlamain.org
- Mme Marine Fouilland, Chargée de programmes UEPLM siège : mfouilland@unenfantparlamain.org

Date limite de réception des offres : lundi 20 mars 2023.

IV. FORMULAIRE DE RÉPONSE

Les offres techniques et financières doivent respecter le canevas de réponse présenté ci-dessous.

Dans l'enveloppe prévue pour l'offre technique :

i. Présentation générale du soumissionnaire
ii. Qualifications techniques
iii. Programme de travail
iv. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Dans l'enveloppe prévue pour l'offre financière :

v. Proposition de l'offre financière

1. LA PRESENTATION GENERALE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom du soumissionnaire :

Adresse officielle :

Téléphone :

Fax :

Adresse(s) mail :

Type de société (personne physique, société anonyme, etc.) :

Date de création de la société :

Nationalité de la personne morale ou physique :

Nombre d'années d'expérience :

Présentation du soumissionnaire (maximum 2 pages) :

2. QUALIFICATIONS TECHNIQUES

Curriculum vitae du soumissionnaire[3]

(i) Etat civil

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Statut civil :

Adresse (téléphone/fax/e-mail) :

(ii) Formation / Etudes

Institutions :	
Date : *De (mois/Année)* *A (mois/Année)*	
Diplôme :	

Appartenance à une organisation professionnelle :

Autres compétences (par ex. maîtrise de l'informatique, etc.) :

(iii) Expériences professionnelles

Position actuelle :

Années d'expérience professionnelle :

Qualifications principales :

Expérience professionnelle :

Date : de (mois/Année) à (mois/Année)	
Lieu	
Compagnie / Organisation	
Position	
Description d'emploi	

Expériences du soumissionnaire

Lister les principales missions de même nature effectuées au cours des cinq (5) dernières années (15 références pertinentes maximum en incluant les budgets des projets évalués) :

- ……

[3] Inclure le/les CV du soumissionnaire.

3. LE PROGRAMME DE TRAVAIL

Veuillez donner une explication de votre programme de travail relatif au marché de services :

- La compréhension de la prestation *(max 2 pages)* :
  - Des Termes de Référence présentés ;
  - Du contexte du projet ;
  - Du projet lui-même.

- Une proposition de programme de travail : *(max 5 pages)*
  - Méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de la prestation de façon documentée et argumentée, en décrivant chaque étape (stratégies, méthodologies et moyens utilisés) ;
  - Une proposition de plan de transmission des livrables ;
  - Les résultats attendus ;
  - Les limites de l'évaluation ;
  - Toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée.

- Le planning des activités détaillé (chronogramme prévisionnel) selon les contraintes de temps indiquées dans les TDR. *NB : le chronogramme devra bien faire mention des différentes étapes.*

4. LA PRESENTATION DE L'OFFRE FINANCIERE

La proposition financière devra être accompagnée d'une lettre reprenant un résumé de la proposition financière.

Résumé de la proposition financière

Item	**Prix** Montant total des deux tranches (en **USD**)
Prix de la proposition financière incluant	
(A) **Rémunération**	
(B) **Autres dépenses**	
<u>Prix total de la proposition financière :</u>	

Proposition financière

A. Rémunération					
No.	**Nom**	**Poste**	**Rémunération Expert-jour ou mois (en USD)**	**Contribution totale en Expert/ jour ou mois**	**Montant en USD**
Personnel clé					
PC-1					
PC-2					
…					
Autres personnels					

AP-1					
AP-2					
…					
				Sous total	

B. Autres dépenses					
N°	**Type de dépenses Remboursable**	**Unité**	**Coût unitaire**	**Quantité**	**Montant en USD**
	Perdiem	*Jours*			
	Voyage	*Billet*			
	Transport	…			
	Communication	…			
	…	…			
				Sous total	

5. LA DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

A : Client - **UEPLM**

- Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

  1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

  1.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 5.1 à 5.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

  1.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

  1.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

  1.5) n'avoir pas rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou les obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ;

  1.6) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr ;

  1.7) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

- Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

  2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage ;

  2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant ;

  2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

  2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

  2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

  - Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
  - Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

- Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

- Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

- Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

  5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime ;

  5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime ;

  5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne

ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles ;

5.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;

5.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France ;

5.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

Nom _____ En tant que_____

Signature _____

En date du _____

IV. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Le dossier administratif

Le dossier administratif comprend :

I. La présentation générale du soumissionnaire et documents administratifs légaux (patente, NIF, diplômes, etc.)

II. Qualifications techniques

III. Le programme de travail

IV. La présentation de l'offre financière

V. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social signé.

Les critères de sélection et de pondération

L'offre technique, évaluée sur 100 points, sera sélectionnée selon les critères suivants :

Critères offre technique	100 points

CV et expériences	50 points
Méthodologie d'intervention	30 points
Chronogramme d'intervention	20 points

L'offre financière, sera évaluée selon les modalités suivantes :

- La Proposition financière dont le prix évalué est le moins élevé (Pm) se verra attribuer la note de prix (Np) maximale de 100 ;
- La note de prix des autres propositions sera calculée par la formule ci-après :
    - Np = 100 x Pm/ P
        - « Np » est la note de prix
        - « Pm » est le prix le moins élevé
        - « P » le prix de la proposition évaluée

Le marché de services sera attribué à l'offre la mieux-disante, le poids de la qualité technique de l'offre étant prépondérante par rapport au prix dans la notation. Les pondérations attribuées à la proposition technique (PT) et à la proposition financière (PF) sont les suivantes : PT = 0.8 et PF = 0.2.